**Avis d’Appel d’Offres pour Contrats-Cadres de Services Non Consultants**

**(Processus d'appel d'offres à enveloppe unique)**

**Bobo-Dioulasso le 25 mars 2024**

**Autorité contractante** : Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS)

**Pays:** BURKINA FASO

**Nom du projet** : Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS)

**Titre de l'accord-cadre** : SERVICES D’AGENCES DE VOYAGES POUR LES DEPLACEMENTS DU PERSONNEL DE L'OOAS ET DE SES INVITES

**No de référence ICB : N°ICB/ ADMI-WAHO/2024/14**

1. L’Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS) a prévu dans son budget 2024 et dans le plan de passation de marchés des ressources à affecter pour le recrutement d’agences de voyages pour les déplacements du personnel de l’OOAS et a l’intention de conclure des marchés subséquents (bons de commande périodiques) qui seront être attribués en vertu des accords-cadres signés avec des agences sélectionnés à la suite d’un appel d’offres international.
2. Dans le cadre de ces activités et de plusieurs de ses projets, l’OOAS entreprend des missions dans la sous-région ouest africaine et au-delà qui impliquent, mais pas seulement, l'émission de billets d'avion pour des événements (conférences, ateliers, programmes de formation et de renforcement des capacités, mise en œuvre de projets, missions de suivi, etc.), la définition d'itinéraires, le suivi des bagages, l'annulation de billets, la reprogrammation de voyages, etc. Afin d'assurer une meilleure efficacité et économie dans les processus en obtenant ces services toujours au meilleur rapport qualité-prix et dans le délai requis, l’OOAS cherche à sélectionner trois (3) parmi les agences de voyage qualifiées sur la base d’un contrat-cadre pour fournir ces services pour une période de quatre ans soumis à une évaluation des prestations à la fin de chaque année et renouvelable en fonction des performances.
3. L'objectif de cet appel d’offres est de sélectionner trois (3) agences de voyage appropriées et fiables pour fournir des services de voyage à l’OOAS. Les agences candidates sont censées fournir un service professionnel, comprendre les réglementations/procédures de voyage de l'OOAS et les prendre en considération lorsqu'elles fournissent des devis. Les agences de voyage doivent être établies dans la sous-région et les services doivent être fournis de la manière la plus rentable possible, en tenant compte des intérêts de l'OOAS et du bien-être de son personnel et de ses invités. Les agences sélectionnées devront employer des agents de voyage expérimentés ayant les qualifications et les compétences adéquates pour soutenir les missions officielles du personnel de l'OOAS au niveau régional et international. La continuité des services doit être assurée à tout moment avec un personnel focal de secours disponible pour les situations exceptionnelles (mode stand-by).
4. L'OOAS, lance le présent appel d’offres international en vue de conclure lesdits accords-cadres. L'autorité contractante (OOAS) est le seul utilisateur au sens de l'accord-cadre.
5. L'OOAS invite maintenant les soumissionnaires admissibles à soumettre des offres protégées pour les prestations d’agences de voyages sur une durée de quatre (04) ans.

Les volumes moyens en termes de quantité des transactions commandées de 2020 à 2022, toutes catégories comprises sont les suivantes :

* Billets pour classe économique : 2000
* Billet pour classe affaire : 200
* Location de véhicules : 10

Sur la base des statistiques des années antérieures, les quantités moyennes minimales et maximales estimées par an des accords-cadres sont ci-dessous définies :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| No | Désignation | Quantité minimale annuelle | Quantité maximale annuelle |
| 1 | Billets pour classe économique | 2 650 | 5300 |
| 2 | Billets pour classe affaires | 500 | 1000 |
| 3 | Location de véhicules | 15 | 30 |

1. Les Accords-cadres à conclure seront des accords-cadres fermés à utilisateur unique avec des prestataires multiples avec comparaison des tarifs entre les prestaires avant l’émission du bon de commande ou par entente directe avec l’un des prestataires à la deuxième étape (contrats subséquents : bons de commandes)
* L'utilisateur unique autorisé à acheter en vertu des Accords-cadres est **l’Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS).**
* Le présent appel d’offres (première étape) a pour intention de conclure des accords-cadres avec un nombre maximum de trois (03) prestataires.
* A l’issue de la signature des accords-cadres sur la durée prévue, des contrats subséquent (bons de commande) seront signés à chaque commande avec le prestataire ayant proposé le meilleur tarif parmi ceux qui ont signé l’accord cadre ou par entente directe avec l’un des prestataires sur la base d’une justification acceptable.
1. La conclusion d'un accord-cadre avec un prestataire n'impose aucune obligation à l’OOAS, de commander des prestations dans le cadre d'un autre contrat. L'accord-cadre conclu ne garantit pas qu'un prestataire de services de l’accord-cadre se verra attribuer un contrat subséquent (bon de commande).
2. L'actuelle mise en concurrence sera menée dans le cadre d'un appel d'offres international, conformément au code des marchés révisé en septembre 2021 de la CEDEAO.
3. Les soumissionnaires présenteront une offre unique (technique et financière inclus) pour cet appel d’offres organisé en un lot unique.
4. Les accords-cadres sont conclus pour une durée de quatre 04 ans renouvelables à compter de la date d'entrée en vigueur indiquée dans l'accord-cadre.
5. Les soumissionnaires admissibles intéressés peuvent communiquer avec l’équipe de passation de marchés :procurement@diffusion.wahooas.org

L’OOAS répondra à toute demande d’éclaircissements reçue au plus tard dix (10) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres.

1. Tout candidat éligible intéressé par le présent avis peut consulter et télécharger les documents d'appel d'offres à partir du **1er avril 2024 à 10 heures GMT** sur le site <https://data.wahooas.org/tenders/tenders/list>
2. Les offres devront être rédigées dans l'une des trois (03) langues de la CEDEAO et envoyées par voie électronique à l’adresse <https://data.wahooas.org/tenders/tenders/list> au plus tard **le 15 mai 2024 à 12h00 GMT**.
3. Les candidats ayant soumis leurs offres, communiquent par l’adresse <https://data.wahooas.org/tenders/tenders/list>, le mot de passe de leurs offres protégées au plus tard **le 15 mai 2024 à 12h00 GMT.**
4. Les offres seront ouvertes en ligne, le **15 mai 2024 à 12 h30 GMT** en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent y assister par vidéoconférence via l'outil Microsoft Teams. Le lien vers la réunion sera fourni sur demande à : procurement@diffusion.wahooas.org
5. A la date prévue pour l’ouverture des offres, les soumissionnaires pourraient se connecter à la séance d’ouverture en ligne à travers le lien reçu par email.
6. Les offres transmises par autres moyens ne seront pas ouvertes et seront rejetées.
7. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 180 jours à compter de la date limite de soumission.
8. L’OOAS se réserve le droit de ne donner aucune suite à tout ou partie du présent avis d’appel d’offres.

**Dr Melchior Athanase J C. AISSI**

Directeur Général